

COMMUNE**DE
SULLENS****Conseil Communal**

Rue du Château 2
1036 Sullens

PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 11 juin 2020, 19h30

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 5 décembre 2019
2. Assermentations complémentaires
3. Communications du bureau du Conseil Communal
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Frank Dayen intitulé « Pour un rond-point signifiant »
7. Préavis n° 1/2020 – Séparatif quartier Perroset, demande du crédit de construction, lot 2
8. Préavis n° 2/2020 – Remplacement du revêtement bitumeux de la RC 317b en traversée de localité
9. Préavis n° 3/2020 – Rapport de gestion et comptes de l'année 2019
10. Nomination d'un délégué à l'AIEE
11. Election du Bureau et des Commissions (finances et gestion)
12. Divers et propositions individuelles

Sur 43 membres, 35 présents, 7 excusés, 1 absent.

Les scrutateurs sont : **M. Christian Duperrut et M. Alain Magnenat.**

Le Président introduit la séance en soulignant que le Conseil siège pour la première fois « extra-muros », dans la grande Salle de Sullens. Il remercie la municipalité et les employés communaux pour l'organisation logistique dans ce contexte sanitaire particulier ainsi que Mme Céline Panico qui remplace Mme Eda Parente en tant que secrétaire du Conseil pour cette séance.

Après avoir informé les membres des règles d'hygiène et de sécurité à respecter en lien avec le COVID-19, il procède à l'appel des membres du conseil présents.

Le Président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour. Aucune objection ou remarque n'étant exprimée par les membres du conseil, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 5 décembre 2019

Le Président demande si un conseiller a une remarque ou une correction à apporter au P.V. Aucun conseiller ne demandant la parole, le Président soumet le PV au vote. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation complémentaire

Suite à la démission de Messieurs Raphael Guignard et David Scheuner, le Président procède à l'assermentation de Messieurs Armand Monnier et William Dayer.

Le Conseil communal est désormais composé d'un total de 45 membres (37 présents à la séance de ce jour).

3. Communications du bureau du Conseil communal

Le Président lit la lettre de démission de Monsieur David Scheuner à l'assemblée.

Le Président indique que suite à la remarque d'un conseiller, le site internet de la commune a été revu pour ce qui concerne les informations mises à disposition du public. La nouvelle présentation des informations relatives au Conseil communal est la suivante :

- Avant le Conseil : ordre du jour et préavis
- Après le Conseil : décisions prises et rapports des commissions
- Après validation lors de la séance suivante : le procès-verbal

4. Communications des délégués aux associations intercommunales

Le Président passe la parole à M. Roland Behn, délégué au SDNL.

Il résume les thèmes abordés lors de la séance annuelle plénière des commissions du développement régional du Nord lausannois (DR-NL), le 12 mars 2020.

Messieurs Andriotis (chef du projet SDNL) et Imhof (directeur général de la DGTL) ont présenté divers projets en lien avec la planification du SDNL et la gestion des zones d'activités dans le cadre du PALM.

Des informations ont également été transmises au sujet de projets stratégiques menés par les organes du SDNL, en particulier « le pôle économique Romanel-Vernand » et « l'espace Blécherette ».

M. Roland Behn indique pour conclure que le bureau du SDNL a envoyé un courriel aux autorités et aux délégués des communes du Nord lausannois pour les encourager à mettre en place des projets pour promouvoir le vélo comme moyen alternatif de transport. Cette information fait suite à un appel du Canton qui souhaite que les communes prennent des mesures pour effectuer des aménagements provisoires sur les routes cantonales. L'objectif est de répondre à la nécessité d'augmenter la mobilité douce en cette période de déconfinement.

Le tronçon Sullens-Cheseaux figure parmi les routes cantonales concernées.

Les délégués saluent ce changement d'attitude du Canton mais rendent les conseillers et les municipaux attentifs aux lacunes des mesures provisoires. Ils souhaitent que les autorités communales soient consultées avant la réalisation de ces mesures.

5. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel qui souligne la particularité de ces derniers mois et qui remercie les conseillers de leur présence à la séance. Il remercie également les bénévoles de la commune, les employés de l'administration, les aubergistes, les municipaux et toutes les personnes qui ont œuvré durant la période tendue du COVID-19.

Il souligne que le nouveau panneau lumineux a été particulièrement utile pour transmettre différentes informations durant ces dernières semaines. De nombreuses animations et séances ont en effet dû être annulées.

Malgré ces difficultés, il souligne que fort heureusement aucune victime n'est à déplorer à Sullens à ce jour.

Pour ce qui concerne l'animation du 1^{er} août, il n'est pas encore possible de donner des informations quant à son maintien ou non. Une communication sera faite ultérieurement.

Il informe l'assemblée qu'un nouveau hangar a été construit en bordure du quartier de Peroset. Il explique que

l'ECA oblige le propriétaire à installer une borne hydrante. Celle-ci étant reliée au réseau communal, la commune est intervenue au niveau de la négociation avec l'ECA, de l'étude technique et de la mise en œuvre des travaux. Les travaux atteignent un coût de 60'000 CHF dont 45'000 CHF ont été pris en charge par le propriétaire. La commission des finances a été sollicitée et a donné son accord pour effectuer ces travaux, étant précisé qu'une subvention permet de combler pratiquement la totalité de la différence du montant investit.

M. Christian Gozel indique que Mme Gabriella Bracher arrive au terme de son mandat de vice-syndique. Il la remercie pour son travail et informe l'assemblée que M. Georges Guignard prend le relai pour terminer cette législature.

Pour conclure, il remercie et félicite Messieurs les municipaux Roland Valet et Georges Guignard, qui ont fêté leur jubilé ces derniers jours, par un chaleureux discours. Ils ont tous les deux fêté leur 20 ans de municipalité, le 1^{er} mai dernier pour M. Roland Valet et le 8 juin dernier pour M. Georges Guignard.

Le Président passe la parole à Mme Gabriella Bracher qui annonce que le chantier de la Lovettaz arrive à son terme malgré un peu de retard. Les appartements seront prêts pour le 1^{er} août prochain. Elle invite les personnes intéressées à une journée de visite de ces appartements communaux le 3 juillet entre 18h et 19h.

6. Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Franck Dayen intitulé « Pour un rond-point signifiant »

Le Président passe la parole à Mme Claire-Lise Bocion pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc. Ce dernier invite les membres à ne pas accepter le rapport de la Municipalité (voir rapport).

Le Président passe la parole à M. Roland Valet pour les explications de la Municipalité (voir la réponse de la municipalité au postulat).

M. Roland Valet commence par préciser que la Municipalité ne « refuse pas une réflexion sur l'identité collective de notre village » étant donné que dans sa réponse elle indique qu' « une initiative personnelle citoyenne, avec le soutien de la Municipalité, ne saurait être qu'encouragée ». Il reprend ensuite le contenu de la réponse de la municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport « réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Frank Dayen intitulé « pour un rond-point signifiant ».

Monsieur Frank Dayen se dit surpris par l'ordre dans lequel a été présenté les rapports. Il précise que le rapport de la commission fait suite au rapport de la municipalité et aurait souhaité qu'ils soient lus dans cet ordre pour plus de clarté. Le Président lui répond que l'ordre est correct.

M. Franck Dayen s'adresse aux conseillers en leur rappelant que le vote qui suivra répondra à la question de savoir si un mur de pierres sèches signifie notre village. Il rappelle que la commission propose d'élargir la réflexion avant de réfléchir à l'aménagement.

M. Patrice Luthi trouve qu'il serait dommage de s'arrêter à un simple mur pour représenter notre commune. On pourrait s'inspirer de ce qui se fait dans les autres villages.

M. Alain Guera propose de faire un rappel du lien au Château ou du Temple avec son grenier à grains, en utilisant des morceaux de restes de mur d'enceinte par exemple.

Le Président procède au vote du rapport de la Municipalité. Les résultats sont les suivants :

POUR : 9

CONTRE : 19

ABSTENTIONS : 8

Le rapport de la municipalité est donc refusé à la majorité.

7. Préavis n°1/2020 – Séparatif quartier Perroset, demande du crédit de construction, lot 2

Le Président passe la parole à Mme Evelyne Edgar pour la lecture du rapport de la commission des finances. Cette dernière invite les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe ensuite la parole à M. Thierry Golay pour la lecture du rapport de la commission thématique mobilité.

Ce dernier invite les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Roland Behn pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc.

Ce dernier invite les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Roland Valet pour les explications de la municipalité.

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel qui complète les propos de M. Roland Valet par des considérations financières. Il souligne que les montants engagés dans ce préavis sont importants mais montre par différents graphiques qu'il y a encore une marge d'investissement par rapport au plafond d'endettement. Il souligne que la dette par habitants a peu évolué depuis 2011 (CHF 490.- de plus par habitant ce qui reste raisonnable). En résumé, il montre que les finances de la commune sont saines et qu'elle garde une marge d'autofinancement positive.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Patrice Luthi rappelle qu'il conviendrait de tenir compte des montants qui devront être investis dans le lot 3 pour que l'analyse financière soit correcte.

M. Christian Gozel précise que les éventuels investissements du lot 3 seront de toute manière soumis au vote. Nous serons dans une nouvelle législature avec un nouveau plafond d'endettement et une nouvelle analyse financière, qui tiendra compte du contexte financier du moment, sera à effectuer. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'un préavis pour le lot 3 soit proposé par la municipalité l'année prochaine, cela dépendra du contexte financier.

M. Armand Monnier indique que selon ses informations, le chemin du Rucher a déjà un séparatif.

M. Georges Guignard indique que ce n'est pas le cas.

M. Pascal Schweingruber demande quand débiteront les travaux du lot 2.

M. Roland Valet répond que, si le préavis est accepté, les travaux démarreront après l'été, une fois que les travaux du lot 1 seront terminés.

M. William Dayer demande comment est gérée la dette de la commune.

M. Christian Gozel répond que cela dépend du type de dette et du contexte financier (emprunts arrivant à terme, nouveaux investissements, nouveaux emprunts, moyens financiers, taux des emprunts...)

M. Yves Bourgeois précise que la commune a actuellement 9 emprunts en cours et qu'ils sont bloqués en fonction de durées définies contractuellement. Les taux actuels étant très bas, il est avantageux de faire des emprunts.

M. Olivier Berger revient sur la date de démarrage des travaux du lot 2 et rend la municipalité attentive au fait

que s'ils se font en même temps et dans la même zone que le gros chantier du chemin des Pruniers, il risque d'y avoir de gros soucis de circulation et de sécurité. Il souligne que ces travaux se situent aux abords de l'école.

M. Roland Valet assure que la planification des travaux du lot 2 tiendra compte du chantier des Pruniers. Il précise que des mesures ont été prises suite aux remarques d'un citoyen pour assurer la sécurité des écoliers. Il indique également que ceux qui ne respecteront pas la signalisation en place, en circulant sur le chemin des écoliers par exemple, seront amendés. Il rappelle qu'un agent circule régulièrement depuis quelques mois. Enfin, il encourage les citoyens à informer la municipalité s'ils constatent des problèmes de circulation et de sécurité.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le Président procède au vote.

Le préavis 1/2020 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

8. Préavis no2/2020 – Remplacement du revêtement bitumeux de la RC 317b en traversée de localité

Le Président passe la parole à M. Alain Badan pour la lecture du rapport de la commission des finances. Ce dernier invite les membres à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. François Baudat pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc. Ce dernier invite les membres à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Roland Valet pour les explications de la Municipalité.

Il indique qu'un revêtement phono-absorbant serait la meilleure option pour faire en sorte que les 16 bâtiments et 89 personnes concernées par un excès de décibels dépassant les normes de la Confédération puissent bénéficier d'une amélioration. Il précise toutefois que 6 maisons resteraient malgré tout en-dehors des valeurs-limites (les plus proches de la route et du rond-point). Ces maisons devront faire l'objet d'une décision d'allègement par la DGE pour faire l'objet d'une validation malgré qu'elles soient hors-norme. La validation officielle est importante pour éviter que d'éventuels nouveaux propriétaires des bâtiments concernés se retournent contre la commune pour exiger des mesures par la suite.

Afin de pouvoir effectuer les travaux relativement conséquents (assainissement de la chaussée, grilles de route, couvercles des chambres, bordures de route, nouveau revêtement, marquage), la route devra être bouclée, une déviation sera organisée.

Le Canton subventionnera à hauteur de CHF 96'900.- les travaux, une convention a été signée dans ce sens.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Roland Behn trouve que le projet est une bonne initiative mais il craint que cela ne suffise pas pour améliorer la situation des habitants. Il demande si cet investissement est vraiment nécessaire actuellement, sachant que de nombreux autres investissements sont prévus, notamment les séparatifs. Le fait que la subvention du Canton ait une durée limitée suffit-il à lancer ce projet dans l'urgence ?

M. Roland Valet répond que la convention avec le Canton est valable 5 ans après sa signature. Il serait donc théoriquement possible d'attendre. Il précise toutefois que la Municipalité propose ce projet actuellement car les finances sont saines. Comme expliqué dans le préavis, les travaux permettront de baisser le bruit de la route de 3 décibels, ce qui est un gros gain pour les habitants, en termes de confort.

M. Armand Monnier explique avoir compris que le bâtiment du Grand-pré 6 a été construit après 1985 et qu'il n'entre donc pas dans la présentation du préavis. Il indique avoir reçu l'information de M. Christian Gozel que la route devant ce bâtiment a déjà fait l'objet d'un revêtement anti-bruit. Il constate que le bruit est toujours très

présent. Il estime donc que 3 décibels ne représentent pas grand-chose en termes de gain. Selon lui, il vaudrait mieux diminuer drastiquement la vitesse à 30km/h dès le rond-point.

M. Roland Valet indique que le revêtement utilisé pour la route dont fait référence M. Armand Monnier n'est pas celui qui est prévu pour le projet. Ce dernier est spécialement conçu pour atténuer le bruit. Il précise également que les 3 décibels gagnés sont réellement importants.

Il indique d'autre part que la limite de 30km/h n'est actuellement pas autorisée sur cette route. Il y a bien des études en ce moment sur certaines routes du Canton visant à faire diminuer la vitesse des véhicules durant la nuit mais il n'est pas possible de prendre ce genre d'initiative au niveau communal, sans autorisation cantonale.

M. Patrick Lüthi demande combien de temps dure ce genre de revêtement.

M. Roland Valet indique que la durée est d'environ 10 ans, étant précisé que les coûts de réfection seront alors moins importants que ceux décrits dans le préavis puisque seul le revêtement sera concerné.

M. Patrick Poncioni relève que 6 maisons de la commune vont rester au-dessus des valeurs limites acceptables. Il demande si la maison proche du giratoire, au chemin des Combes ne pourrait pas bénéficier d'un mur anti-bruit.

M. Roland Valet reconnaît que ce bâtiment est problématique et pourrait éventuellement faire l'objet d'une mesure. Il s'engage formellement à ce qu'une étude complémentaire tienne compte de l'éventualité d'une mesure particulière pour le bâtiment du Chemin des Combes si le préavis est accepté.

M. Alain Guera constate que la différence entre le revêtement phono-absorbant et non phono-absorbant est importante. Il ajoute que le revêtement phono-absorbant ne permettra toutefois pas de pallier le bruit des moteurs et des accélérations.

Il demande ensuite comment ont été faites les analyses des bâtiments. Il se dit surpris que son propre bâtiment ne soit pas évalué comme hors-norme.

M. Roland Valet indique que son bâtiment a été inclus dans l'analyse 2018 et qu'il a été considéré comme acceptable.

M. Arcangelo Preite confirme avoir constaté une grande différence de bruit entre le revêtement anti-bruit et le revêtement classique sur l'autoroute Lausanne-Genève. Il trouve qu'il est important de faire quelque chose pour les personnes qui subissent ce bruit.

M. Armand Monnier souhaite savoir à partir d'où exactement la route sera rénovée.

M. Roland Valet répond que les travaux comprendront le tracé allant de l'entrée du parking du Grand-pré, jusqu'aux nouveaux bâtiments à la sortie de Sullens. Le tracé a été validé par le Canton et un bureau technique.

M. Alain Badan confirme que selon lui le gain de 3 décibels est un gain important. Il demande si les propriétaires des 6 maisons qui resteront hors-norme malgré les travaux ont été contactés et informés de la situation.

M. Roland Valet répond qu'ils n'ont pas été encore contactés, le préavis n'étant pas encore accepté. Il précise toutefois qu'ils le seront si le préavis venait à être accepté. Il y aura d'ailleurs une mise à l'enquête.

M. Patrick Poncioni précise sa remarque précédente concernant la maison des Combes : il souligne qu'il ne connaît pas le propriétaire et ne sait pas s'il serait intéressé à bénéficier de travaux visant à diminuer le bruit. Selon lui, il conviendrait également de prendre contact avec lui avant d'engager quoique ce soit en rapport avec cette maison.

M. Roland Valet confirme que cela sera fait si le préavis est accepté.

M. Armand Monnier demande s'il serait possible de modifier légèrement le tracé prévu pour la réfection, 50 m en direction du rond-point.

M. Roland Valet répète que le plan d'étude financé en 2018 était prévu tel que décrit dans le préavis et qu'il n'est pas possible de changer des éléments du tracé à ce stade, une convention avec le Canton ayant été signée. D'autre part, le choix du tracé doit tenir compte d'éléments techniques, ce qui a été fait avec un bureau

d'étude.

M. Alain Guera demande pourquoi les travaux ne débutent pas à la sortie du rond-point.

M. Roland Valet répète sa réponse précédente.

M. Patrick Behn indique que selon lui, l'étude a tenu compte de l'accélération des véhicules à la sortie du rond-point qui risquent de déformer la chaussée. Selon lui, cela explique pourquoi il y a quelques mètres de distances entre le rond-point et le tracé choisi pour être recouvert du revêtement phono-absorbant.

Le Président clôt la discussion et procède au vote.

Le préavis no 2/2020 est accepté à l'unanimité moins quatre abstentions.

9. Préavis no 3/2020 – Rapport de gestion et comptes de l'année 2019

Le Président passe la parole à Mme Anne Dubauloz pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Ce dernier invite les membres à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel pour les explications de la Municipalité.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

Aucune intervention n'étant demandée, le Président procède au vote.

Le préavis no 3/2020 est accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un délégué à l'AIEE

Le Président passe la parole à M. Georges Guignard pour quelques explications sur le fonctionnement de cette commission.

Cette dernière est composée de 7 communes représentées par 1 délégué par 500 habitants. Le mandat des délégués est de la même durée que celui des conseillers communaux. Ils sont nommés en début de législature. Les délégués participent à environ deux séances par année en mars et en novembre.

Le Président demande si l'assemblée a des questions.

Le Président demande si un membre est intéressé à siéger au sein de cette commission en collaboration avec M. Jacques Simond.

M. Serge Böhi présente sa candidature. Il est élu tacitement.

11. Elections du Bureau et des Commissions (finances et gestion)

Election du Bureau

Le Président rappelle les art. 11 et 12 du règlement.

Le Président annonce donc l'élection du prochain Président et cède pour ce faire sa place à Mme Catherine Favez, deuxième vice-présidente.

Mme Favez informe l'assemblée que Monsieur Didier Simond a confirmé son intérêt à prolonger son mandat et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucun candidat ne se présentant, Monsieur Didier Simond est élu tacitement Président pour une nouvelle année.

Monsieur Didier Simond reprend la parole et remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent une fois encore. Il informe l'Assemblée qu'il ne se représentera pas pour la nouvelle législature. Les personnes intéressées par le mandat de Président de Conseil peuvent sans autre s'adresser à lui s'ils souhaitent des informations.

Le Président procède ensuite à l'élection du 1^{er} vice-président. Il informe l'assemblée que M. Rémy Dupuis a confirmé son intérêt à prolonger son mandat et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucun candidat ne se présentant, M. Rémy Dupuis est élu tacitement 1^{er} vice-Président pour une nouvelle année.

Le Président procède ensuite à l'élection du 2^e vice-président. Il informe l'assemblée que Mme Catherine Favez a confirmé son intérêt à prolonger son mandat et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucun candidat ne se présentant, Mme Catherine Favez est élue tacitement 2^e vice-présidente pour une nouvelle année.

Le Président procède enfin à l'élection des scrutateurs et des scrutateurs suppléants.

Mme Céline Panico et M. Alain Magnenat ayant exercé leur mandat, ils sont démissionnaires et rééligibles. Selon le tournus habituel, M. Christian Duperrut, seul scrutateur suppléant devient scrutateur.

Mme Céline Panico a confirmé son intérêt à être réélue pour la prochaine année. Elle est élue tacitement scrutatrice.

M. Alain Magnenat confirme son intérêt à être réélu pour la prochaine année et Mme Anne Dubauloz présente sa candidature. Ils sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

Election de la commission de gestion

Le Président rappelle un extrait de l'art. 38 du règlement :

Mme Anne Dubauloz ayant exercé son mandat au sein de la commission, elle est démissionnaire et rééligible ;

La commission est donc composée des cinq membres suivants :

- M. Nicolas Valet
- M. Olivier Berger
- M. Mathieu Capi
- M. Claude Simond

Le Président demande aux conseillers de proposer la candidature d'un nouveau membre et d'un suppléant.

M. Serge Böhi propose sa candidature en tant que membre. Il est élu tacitement.

M. Stéphane Bégel propose sa candidature en tant que suppléant. Il est élu tacitement.

Election de la commission des finances

Le Président rappelle un extrait de l'art. 39 du règlement.

M. Alain Badan ayant exercé son mandat au sein de la commission, il est démissionnaire et rééligible.

La commission est donc composée des cinq membres suivants :

- Evelyne Edgar
- Yannick Vuilloud
- Frank Dayen
- Eric Dubauloz
- Annette Corthay

Le Président demande aux conseillers de proposer la candidature d'un suppléant.

M. Thierry Golay présente sa candidature en tant que suppléant. Il est élu tacitement.

12. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion.

M. Serge Böhi propose que l'administration communale mette en place des accusés de réception pour les mails reçus.

M. Christian Gozel répond que l'expéditeur peut demander un accusé de lecture s'il souhaite avoir l'assurance que son mail a été lu. Il ajoute que l'administration répond aux mails qu'elle reçoit lorsqu'une réponse est attendue mais qu'il prend note de la demande.

M. Roland Behn souhaite connaître la position de la Municipalité par rapport à l'appel de Mme La Conseillère d'Etat Nuria Gorrite de créer des bandes cyclables provisoires afin de faciliter la mobilité douce en cette période de déconfinement.

Mme Marie-Christine Python répond que la Municipalité a pris contact avec la DGMR pour avoir des précisions sur ce projet. La Municipalité tiendra les conseillers au courant dès que les démarches auront abouti.

M. Pascal Schweingruber demande à partir de quand les limitations de parcage seront appliquées.

M. Roland Valet répond qu'un plan de parcage est à l'enquête. Le problème était surtout de savoir comment contrôler la limite du temps de parcage. Il indique que la Municipalité a trouvé un ASP (assistant de sécurité publique) qui patrouille déjà et que la mise à l'enquête est en phase de finalisation. Le concept a été validé par le Canton. Au mois d'août les panneaux devraient être posés et l'ASP sanctionnera les contrevenants.

Il précise que les parkings concernés par une limitation de temps sont : le parking du Grand-pré, celui de la boulangerie et du restaurant, celui de la grande salle, du cimetière et enfin de la forêt. Une information sera transmise aux habitants dans le prochain feuillet des herbettes.

Le Président clôt la séance et souhaite un bel été à tous les participants.

Le Président

La secrétaire

Didier Simond

Céline Panico